

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT GERS</b>		
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	6
DATE DE LA CONVOCATION : 12/06/2025		

Objet : Syndicat mixte des 3 Vallées : avis sur la modification des statuts du syndicat et sur l'adhésion d'une Communauté de Communes à la carte GEMAPI.	
Délibération N°	50-2025

Envoyé en préfecture le 20/06/2025  
Reçu en préfecture le 20/06/2025  
Publié le 20/06/2025  
ID : 032-213203706-20250617-502025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

**SEANCE ORDINAIRE N°06-2025  
DU 17 JUIN 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq le dix-sept juin à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

**Présents** : Eric BALLESTER, Catherine VILLADIEU, Jean-Luc GAURAN, Lionel POUTEAU, Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA, Gilles TERNIER

**Absent** : Patrice ETIENNE,

**Absents excusés** : Dominique PAYER, Michèle VILLEMUR, Stephanie BORDES

**Procuration** : Michèle VILLEMUR donne procuration à Catherine VILLADIEU

**Secrétaire de séance** : Lionel POUTEAU

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil des Délibérations du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V).

Cette Assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- De valider lors de sa séance du 4 novembre 2024 l'amendement rédactionnel de l'article 5 des statuts portant sur le transfert de compétence. Cette décision n'avait pas encore donné lieu à de consultation de l'ensemble des membres du SM3V.
- De donner un avis favorable lors de sa séance du 16 avril 2025 à la demande d'adhésion formulée par la Communauté d'Agglomération d'AGEN, pour lui confier exclusivement sa compétence dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations sur le bassin versant du Gers.

Le Maire précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux décisions prises par le Comité du SM3V doivent être soumises à l'avis des organes délibérants des membres du Syndicat. Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, DECIDE :

*Vu l'avis favorable émis par le Comité Syndical du SM3V à la modification de l'article 5 des statuts et à la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Agen,*

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025

ID : 032-213203706-20250617-502025-DE

S<sup>2</sup>LO

**D'approuver** l'amendement rédactionnel de l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte des 3 Vallées.

**D'approuver** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'AGEN, au Syndicat Mixte des 3 Vallées pour lui confier sa compétence en matière de GEMAPI.

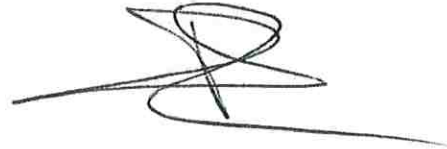
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le maire,  
Eric BALLESTER

Secrétaire de séance,  
Lionel POUTEAU



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Ballester', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-CEZAIRE' and '3 Vallées' around a central emblem.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lionel Pouteau', is written in a stylized, cursive manner.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025

ID : 032-213203706-20250617-512025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT GERS</b>		
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	6
DATE DE LA CONVOCATION : 12/06/2025		

Objet : Don association Foyer rural / section gym Terrain de Pickleball	
Délibération N°	51-2025

**SEANCE ORDINAIRE N°06-2025  
DU 17 JUI 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq le dix-sept juin à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

**Présents** : Eric BALLESTER, Catherine VILLADIEU, Jean-Luc GAURAN, Lionel POUTEAU, Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA, Gilles TERNIER

**Absent** : Patrice ETIENNE,

**Absents excusés** : Dominique PAYER, Michèle VILLEMUR, Stephanie BORDES

**Procuration** : Michèle VILLEMUR donne procuration à Catherine VILLADIEU

**Secrétaire de séance** : Lionel POUTEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association Foyer rural – Section Gym souhaite aménager un terrain de pickleball en extérieur.

Dans ce cadre, la commune prévoit de prendre en charge les travaux de marquage du terrain pour un montant de 1 634,34 € HT.

Afin de contribuer à ce projet, l'association de Saint-Clar propose de faire un don à la commune d'un montant de 817,17 €, destiné à participer au financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce don et demande à monsieur le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire,  
Eric Ballester



A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp of the Mairie de Saint-Clar. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-CLAR' and 'GERS'.

Secrétaire de séance,  
Lionel POUTEAU



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, looped script.

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT GERS</b>		
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	6
DATE DE LA CONVOCATION : 12/06/2025		

Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association Notre Épicerie	
Délibération N°	52-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025

ID : 032-213203706-20250617-522025-DE

**SEANCE ORDINAIRE N°06-2025  
DU 17 JUIN 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq le dix-sept juin à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

**Présents :** Eric BALLESTER, Catherine VILLADIEU, Jean-Luc GAURAN, Lionel POUTEAU, Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA, Gilles TERNIER

**Absent :** Patrice ETIENNE

**Absents excusés :** Dominique PAYER, Michèle VILLEMUR, Stéphanie BORDES

**Procuration :** Michèle VILLEMUR donne procuration à Catherine VILLADIEU

**Secrétaire de séance :** Lionel POUTEAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'association « Notre Épicerie », sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'ouverture de leur commerce afin de boucler le plan de financement.

Après avoir délibéré à la majorité des présents (3 pour et 3 abstentions) :

- accepte de donner une subvention exceptionnelle à l'association Notre Épicerie pour un montant de 1 500€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire,  
Eric BALLESTER,

Secrétaire de séance,  
Lionel POUTEAU

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT</b>		
<b>GERS</b>		
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	6
DATE DE LA CONVOCATION : 12/06/2025		

Objet : MODIFICATION STATUTAIRE SUITE A LA CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE CAP D'ASTARAC-	
Délibération N°	53-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°06-2025

DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille-vingt-cinq le dix-sept juin à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

**Présents** : Eric BALLESTER, Catherine VILLADIEU, Jean-Luc GAURAN, Lionel POUTEAU, Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA, Gilles TERNIER

**Absent** : Patrice ETIENNE,

**Absents excusés** : Dominique PAYER, Michèle VILLEMUR, Stéphanie BORDES

**Procuration** : Michèle VILLEMUR donne procuration à Catherine VILLADIEU

**Secrétaire de séance** : Lionel POUTEAU

VU l'Arrêté préfectoral, en date du 18 décembre 2024, portant création de la commune nouvelle << Cap d'Astarac >>.

VU l'Arrêté préfectoral portant modification des statuts et portant changement de dénomination du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers en Territoire d'Énergie Gers.

Territoire d'Énergie Gers rappelle que la commune de Monbardon appartient conformément à l'Article 5.1 des statuts de Territoire d'Énergie au Secteur Intercommunal d'Énergie (SIE) des Vallées de la Gimone et de l'Arrats.

Territoire d'Énergie Gers rappelle que les communes de Sarcos, Cabas-Loumassès et Saint-Blancard appartiennent conformément à l'Article 5.1 des statuts de Territoire d'Énergie Gers au SIE de Masseube.

Or ces quatre communes ont fusionné en une commune nouvelle << Cap d'Astarac >>. Il conviendra donc d'affecter cette commune nouvelle à un secteur Intercommunal d'Énergie dans le cadre du projet de statut afin de lever toute ambiguïté lors du prochain renouvellement des instances du Syndicat Territoire d'Énergie. Il est proposé de l'affecter au Secteur Intercommunal d'énergie de Masseube.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025

ID : 032-213203706-20250617-532025-DE



Par la même occasion, Territoire d'Énergie Gers propose d'actualiser l'Article 7 en intégrant les modifications réglementaires sur la fiscalité de l'électricité avec une référence sur la part communale de l'accise sur l'électricité en lieu et place de la taxe.

Monsieur le Maire, propose d'approuver la réforme statutaire intégrant ces propositions et la soumet au vote.

Après débat et vote, le Conseil municipal décide d'approuver la modification statutaire annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Ballester Eric

A handwritten signature in blue ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT...' and a central emblem.

Secrétaire de séance,

Lionel POUTEAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, elongated shape with a loop at the top.

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT GERS</b>		
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 12/06/2025		

Objet : Gratification stagiaire – Justine MARGOET	
Délibération N°	54-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 20/06/2025  
Reçu en préfecture le 20/06/2025  
Publié le 20/06/2025  
ID : 032-213203706-20250617-542025-DE

**SEANCE ORDINAIRE N°06-2025  
DU 17 JUN 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq le dix-sept juin à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

**Présents** : Eric BALLESTER, Catherine VILLADIEU, Jean-Luc GAURAN, Lionel POUTEAU, Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA, Stephanie BORDES, Gilles TERNIER

**Absent** : Patrice ETIENNE

**Absents excusés** : Dominique PAYER, Michèle VILLEMUR,

**Procuration** : Michèle VILLEMUR donne procuration à Catherine VILLADIEU

**Secrétaire de séance** : Lionel POUTEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'excellent travail fourni par la stagiaire Justine MARGOET du 05 mai 2025 au 27 juin 2025.

Monsieur le Maire propose de gratifier Justine MARGOET à hauteur de 500 € Net afin de la récompenser de sa bonne volonté et sa motivation permanente au secrétariat de mairie Il rappelle que cette dernière a effectué une multitude de tâches diverses et a fait preuve de rigueur et efficacité.

Le conseil Municipal après délibération valide à l'unanimité la gratification de 500 € Net pour Justine MARGOET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire,  
Eric Ballester

Secrétaire de séance,  
Lionel POUTEAU

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT GERS</b>		
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	6
DATE DE LA CONVOCATION : 12/06/2025		

Objet : DM N°2 CMS	
Délibération N°	55-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 20/06/2025  
Reçu en préfecture le 20/06/2025  
Publié le 20/06/2025  
ID : 032-213203706-20250617-552025-DE

**SEANCE ORDINAIRE N°06-2025  
DU 17 JUIN 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq le dix-sept juin à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

**Présents** : Eric BALLESTER, Catherine VILLADIEU, Jean-Luc GAURAN, Lionel POUTEAU, Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA, Gilles TERNIER,

**Absent** : Patrice ETIENNE,

**Absents excusés** : Dominique PAYER, Michèle VILLEMUR, Stéphanie BORDES

**Procuration** : Michèle VILLEMUR donne procuration à Catherine VILLADIEU

**Secrétaire de séance** : Lionel POUTEAU

**Objets** : DM2 CREDITER L INVESTISSEMENT

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	1 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	1 000,00
	1 000,00		1 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	1 000,00	75888 (75) : Autres	1 000,00
	1 000,00		1 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 000,00</b>

Le conseil municipal valide à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire,  
Ballester Eric

Secrétaire de séance,  
Lionel POUTEAU

